



17 octobre 2011

Voies Navigables désinFORMATION !

Force est de constater la dérive de l'expression du syndicat FO dans les tracts où mois après mois, contrevérités rivalisent avec désinformation :

1-Les SN seraient transférés à VNF: Mensonge !

Si la commission du Sénat a bien adopté l'amendement du maintien du nom VNF elle a acté la transformation de l'EPIC VNF en un nouvel Etablissement Public Administratif. C'est bien dans un EPA que les agents de l'EPIC VNF et des SN seront affectés au 1/1/2013.

2-Le protocole CFDT/CGT/UNSA serait renié : Désinformation !

La commission du Sénat n'a rien remis en cause du protocole d'accord CFDT/CGT/UNSA qui apporte pour les personnels les garanties suivantes :

- 1- La garantie qu'il n'y aura **pas de fermeture de voie navigable**;
- 2- La garantie que **le Domaine Public ne sera pas transféré** en pleine propriété à l'agence;
- 3- Des garanties du **maintien des rémunérations** y compris les indemnités de service fait ;
- 4- la garantie de **l'absence de mobilité contrainte**;
- 5- La garantie d'une **poursuite des recrutements de fonctionnaires et d'OPA**;
- 6- La garantie du **maintien des processus de gestion des carrières**;
- 7- La garantie d'une nouvelle négociation sur **l'emploi et ses perspectives sur les quatre types de personnels** (fonctionnaires, OPA, contractuels de droits publics, contractuels de droit privé);
- 8- La garantie d'une **transition en douceur pour les instances représentatives des personnels**;

Si la garantie d'une négociation sur les emplois et ses perspectives ne figure pas dans le projet de loi, le rapport y fait référence. Il ne supprime pas pour autant cette négociation qui est programmée cet automne avant la fin du débat parlementaire.

La commission a également retenu un amendement qui conserve l'objectif du transport intermodal tout en visant à prendre davantage en compte le réseau non transféré aux collectivités : « *l'action de l'Etat ne saurait se limiter au développement du trafic de marchandises sur le réseau magistral. Les voies d'eau, y compris le réseau secondaire, jouent un rôle essentiel dans l'accès à l'eau des populations, le prélèvement d'eau par l'industrie et l'agriculture, mais encore la régulation hydrologique...dans la qualité de notre environnement* »

*3-La commission du Sénat a décidé de renier les engagements du protocole d'accord qui conditionnait l'unification des comités : **Faux !***

C'est précisément le contraire ! **Le choix de la commission du Sénat est de rendre le projet de loi aussi fidèle que possible à l'accord conclu par les partenaires sociaux.** Ce n'est pas la CFDT qui le dit mais le rapporteur qui l'écrit !

Concernant la constitution d'un Comité Technique Unique c'est l'amendement pour la rédaction initiale de l'avant-projet de loi qui a été retenu. Conformément au protocole d'accord signé, seront maintenus deux formes d'institutions représentatives :

- Un comité technique et un CHSCT (idem en local) compétents pour les agents de droit public ;
- Un comité d'entreprise compétent pour les agents de droit privé.

Un accord collectif pourra au terme d'une période de 3 ans substituer à ces deux institutions en Comité Technique Unique.

*4- Les assemblées générales intersyndicales avaient voté à leur grande majorité la non signature de ce protocole : **Manipulation !***

Pour justifier de sa non-signature du protocole, FO a choisit de prendre en compte des AG non représentatives des personnels organisées par FO dans certains SN et pas tous ! La CFDT a fait le choix de la consultation de ses équipes locales et de ses militants au contact quotidien avec les personnels. **Nous avons signé ce protocole d'accord global approuvé par plus de 88% de notre base** représentant 77% des mandats exprimés. A chacun de juger !

Pour la CFDT, s'engager dans un accord qui apporte des garanties aux personnels est responsable. Ne pas accepter de signer un tel protocole d'accord pouvait conduire le ministère à revenir à son plan initial de transfert dans un établissement de type EPIC et l'abandon de tout recrutement d'agents publics.

5-Conclusion :

Le projet de loi est soumis à l'examen des sénateurs et des députés. Les sénateurs sont les premiers à se saisir de ce projet. Ils ont fait des propositions et en débattront bientôt en séance plénière. Ensuite les députés feront de même. C'est l'exercice normal de la démocratie.

A chaque étape du projet, la CFDT sera vigilante, elle assurera par ses actions et ses interventions les garanties collectives et individuelles les plus fortes aux personnels (c'est bien le sens du protocole) et le développement de la voie d'eau pour pérenniser les emplois publics.

La CFDT estime que tous les syndicats ont un rôle essentiel à jouer pour le bon fonctionnement du dialogue social dans notre ministère de l'écologie. Tous les syndicats doivent pouvoir être force de proposition et ils doivent exercer contrôle et critique des accords mis en oeuvre.

Là, le syndicat FO trompe les agents en diffusant sciemment de fausses informations.

Nous continuerons de nous opposer à ceux qui, **à la veille d'élections, pour faire peur aux personnels**, s'efforcent de jeter le discrédit sur le protocole d'accord pour une relance de la voie d'eau au bénéfice de l'ensemble des personnels. Car, ce protocole remplit bien son rôle de contenir les dérives libérales.

L'accès à l'information et aux documents publics est un droit incontestable. Aussi, le rapport de la commission du Sénat sur le projet de loi relatif à l'ANVN est disponible : <http://www.senat.fr/rap/111-021/111-021.html>